

No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, le mardi 9 février 2021 à 19 h, dûment convoquée et tenue selon la loi à la salle du conseil, située au 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Lorrainville, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 5 février 2021, par le décret 59-2021.

Sont présents :

M. Jacques Boucher, conseiller numéro 1 (par Zoom)
M^{me} Mélanie Roy, conseillère numéro 2 (par Zoom)
M. Alain Pelletier, conseiller numéro 3 (par Zoom)
M^{me} Aline Beauregard, conseillère numéro 4 (par Zoom)
M. Réjean Paquin, conseiller numéro 5 (par Zoom)
M. Gaétan Rocheleau, conseiller numéro 6 (par Zoom)

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire, présent au bureau municipal de Lorrainville

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, au bureau municipal de Lorrainville

Veillez noter que les conseillères et les conseillers sont présents par Zoom dû au couvre-feu exigé par le gouvernement.

8249-02-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8250-02-21

Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 19 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 27 janvier 2021 ont été remis électroniquement le 4 février 2021 à tous les élus;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux sont adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »

8251-02-21

Adoption des comptes et salaires de janvier 2021

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes de janvier 2021, au montant de 123 859,20 \$ et les salaires nets de janvier 2021, au montant de 47 934,21 \$, sont vérifiés (exceptionnellement dû au couvre-feu exigé par le gouvernement) par M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière et M. Simon Gélinas, maire, soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Francine Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à la municipalité de Lorrainville ce 9 février 2021.

(S) Francyne Bleau

Francyne Bleau

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Première période de questions (15 minutes)

Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 26 janvier 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 9 février 2021.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport des dossiers en cours de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour le mois de janvier 2021 par M^{me} Francyne Bleau;
- Rapport des travaux exécutés pour le mois de janvier 2021 pour la voirie;
- Rapport de la gérante du Centre Richelieu pour le mois de janvier 2021 par M^{me} Josée Beauregard;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

- Rapport du technicien en eau pour le mois de décembre 2020 par M. Adil Fouassi;
- Rapport du préposé aux communications pour le mois de janvier 2021 par M. Robert Hénault;
- Rapport de la directrice générale adjointe pour le mois de janvier 2021 par M^{me} Marguerite Lachance;
- Rapports des locations du Centre Richelieu;
- Rapport de la patinoire pour janvier 2021;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Registre du coronavirus de janvier 2021 :
 - a) Francyne Bleau
 - b) Marguerite Lachance
 - c) Josée Beauregard
 - d) Lynda Gauvin
 - e) Robert Hénault
 - f) Francine Aubut

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Autorisation de faire une demande de subvention au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 / Volet 1 : Municipalité locale et Organisme;
- 6.2 Renouvellement de l'assurance collective pour les employés municipaux;
- 6.3 Demande du Club du Bonheur;
- 6.4 Demande d'appui au Marché de Noël de Lorrainville « Sur la route des artisans »;
- 6.5 Augmentation salariale pour l'employé n° 13-0137, chef d'équipe;
- 6.6 Procuration accordée par le conseil municipal pour autorisation à transiger avec la SAAQ;
- 6.7 Demande de rencontre avec le conseil municipal de la Ville de Ville-Marie pour des échanges de service;
- 6.8 Autorisation de frais de déplacement pour assister au 45^e Salon du livre à Val-d'Or;
- 6.9 Établir un prix de vente pour des terrains industriels et commerciaux;
- 6.10 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL);
- 6.11 Autorisation de destruction de documents (archivés) en 2021;
- 6.12 Achat d'une gratte et réparation du New Holland hors budget;
- 6.13 Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0136 et autorisation d'afficher le poste;
- 6.14 Autorisation de prêter gratuitement la salle La Marie-Anne au CISSAT.



No de résolution
ou annotation

8252-02-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Autorisation de faire une demande de subvention au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 / Volet 1 : Municipalité locale et Organisme

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire faire une demande de subvention au FRR pour le projet « Anneau de glace dans un boisé »;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire aménager un anneau de glace dans le boisé du lot n° 3 100 989;

ATTENDU QUE le projet permet de diversifier l'offre d'activités sur son territoire tout en optimisant le potentiel de ce lot enclavé;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville entend dépenser 82 000 \$ pour la réalisation du projet;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande une subvention de 30 000 \$ au Fonds régions et ruralité – Volet 2 / Volet 1 : Municipalité locale et Organisme;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à faire la demande au FRR et de signer tous les documents s'y rattachant.

« Adopté »

8253-02-21

Renouvellement de l'assurance collective pour les employés municipaux

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit renouveler son contrat d'assurance collective le 28 février 2021 pour une période de 12 mois;

ATTENDU QUE la municipalité de Lorrainville est assurée avec La Capitale, par l'entremise de son courtier M. Mario Sabourin;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le renouvellement d'un an, tel que présenté par La Capitale, avec une augmentation de 1,8 %.

« Adopté »

8254-02-21

Demande du Club du Bonheur

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du Club du Bonheur de les exempter de taxes pour l'année 2021;

ATTENDU QUE le Code municipal article 981 nous interdit d'exempter de taxes;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accorde un don au Club du Bonheur de 1 000 \$.

« Adopté »

Note 1 : M. Simon Gélinas, maire, s'est retiré du caucus pour les discussions. Il s'est également retiré de la salle du conseil pour la décision, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

Note 2 : M. Gaétan Rocheleau, promoteur, présente ce point.

8255-02-21

Demande d'appui au Marché de Noël de Lorrainville « Sur la route des artisans »

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande d'appui du Marché de Noël pour :

« Le comité désire installer de façon permanente un ensemble d'amplificateurs dans le clocher de l'Église afin de mettre de l'ambiance dans le village. Nous avons pu constater lors de la dernière édition que cette installation temporaire était un plus pour l'organisation.

Cet ajout pourrait ainsi servir à diverses activités tout au long de l'année telles que : Carnaval, St-Jean-Baptiste ou autres festivités municipales. »

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie le projet du Marché de Noël pour sa demande de subvention au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - 2021 de la MRC de Témiscamingue;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville contribue financièrement pour 500 \$.

« Adopté »

8256-02-21

Augmentation salariale pour l'employé n° 13-0137, chef d'équipe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville suite au départ du directeur des travaux publics demande plus de responsabilités au chef d'équipe;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire augmenter le salaire de l'employé n° 13-0137 à 27 \$ l'heure en date du 1^{er} février 2021.

« Adopté »

Note 3 : M. Simon Gélinas, maire, revient dans la salle du conseil pour la suite des discussions et des décisions.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8257-02-21

Procuration accordée par le conseil municipal pour autorisation à transiger avec la SAAQ

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise les personnes suivantes à transiger avec la SAAQ pour la municipalité de Lorrainville du 12 février 2021 au 13 février 2022 :

- M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière;
- M. Annick Dupras, chef d'équipe.

« Adopté »

8258-02-21

Demande de rencontre avec le conseil municipal de la Ville de Ville-Marie pour des échanges de service

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville désire rencontrer le conseil municipal de la Ville de Ville-Marie ou son représentant pour discuter d'échanges de service qui pourraient devenir des ententes intermunicipales;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville nomme comme représentants pour la rencontre les personnes suivantes :

- M. Simon Gélinas, maire;
- M^{me} Aline Beauregard (remplacement M. Jacques Boucher);
- M. Alain Pelletier (remplacement M. Gaétan Rocheleau);
- M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière.

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville aimerait parler des sujets suivants :

- Service des loisirs;
- Service de voirie;
- Infrastructures.

« Adopté »

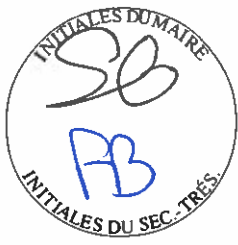
8259-02-21

Autorisation de frais de déplacement pour assister au 45^e Salon du livre à Val-d'Or

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de M^{me} Josée Beauregard, responsable de la bibliothèque, pour assister au Salon du livre;

ATTENDU QUE ces frais de déplacement sont prévus au budget 2021;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Josée Beauregard, responsable de la bibliothèque, à suivre le Salon du livre virtuel et prendre les formations virtuelles payables ou non.

« Adopté »

8260-02-21

Établir un prix de vente pour des terrains industriels et commerciaux

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville veut établir des prix pour un terrain commercial et un terrain industriel de chaque côté du garage municipal de 150 000 pieds carrés chacun;

ATTENDU QUE pour le terrain commercial le coût d'achat est 0,0314 \$ le pied carré et l'évaluation foncière est 0,0314 \$ du pied carré, car ça fait partie d'un très grand lot;

ATTENDU QUE pour le terrain industriel le coût d'achat est 0,0098 \$ le pied carré et l'évaluation foncière est 0,0134 \$ du pied carré, car ça fait partie d'un très grand lot;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville affiche le terrain commercial de 150 000 pieds carrés avec l'eau et égouts au coût de 24 500 \$;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville affiche le terrain industriel de 150 000 pieds carrés avec l'eau au prix de 21 500 \$.

« Adopté »

8261-02-21

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL)

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 129 860 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité de Lorrainville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Lorrainville;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Lorrainville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8262-02-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Autorisation de destruction de documents (archivés) en 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a adopté un calendrier de conservation et pour respecter l'article 6.4 « Application du calendrier de conservation », avant la destruction il faut acheminer la liste des dossiers au détenteur principal :

102-101	Avis de convocation et ordre du jour	2018	2/0/T
102-111	Comité	2018	2/0/T
112-120	Correspondances diverses	2018	2/0/D
113-110	Plainte des contribuables	2013	888*/5/D
114-000	Demande des contribuables	2018	2/0/D
114-100	Association	2018	2/0/D
114-240	Organisme (GAMME, OMH, CAGE, etc.)	2018	2/0/D
114-300	Organisme privé (permis, manif., etc.)	2018	2/0/D
206-140	T4 et relevé1	2013	2/5/D
207-000	Comptes à payer et à recevoir	2013	2/5/D
207-110	Fournisseurs et journaux	2013	2/5/D
208-113	Rôle de perception	2010	2/8/D
208-131	Faillite et paiement de taxes	2013	888*/6/D
208-140	Subvention reçue par la municipalité	2013	888*/6/D
208-140	Compensation tenant lieu et remboursement	2013	2/5/D
208-165	Autres revenus	2013	2/5/D
301-140	Concours d'emploi	2017	2/0/D
301-151	Offre de services, curriculum vitae	2018	1/0/D
301-153	Programmes gouv. (emploi d'été, etc.)	2013	888*/0/D
302-000	Dossier du personnel (volet médical)	2010	888*/10/D
302-000	Dossier du personnel (volet rémunération)	2010	2/5/D
402-130	Disposition ress. mat. (contrat et facture)	2013	888*/3/D
706-103	Feuillet de contrôle REL	2018	1/1/D
707-101	Projet GIRAT et inforoute municipale	2012	2/3/D
709-113	Analyse d'eau potable	2015	2/2/T
802-102	Activité de loisir, culture (Camp de jour)	2017	3/0/T
802-114	Événements spéciaux (Noël, St-Jean, autres)	2017	3/0/T

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la destruction sécuritaire des documents ci-haut mentionnés pour l'année 2021;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la destruction par déchiquetage; à être effectuée par le personnel administratif.

« Adopté »

8263-02-21

Achat d'une gratte et réparation du New Holland hors budget

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a connu un bris sur le New Holland et c'est urgent de le réparer;

ATTENDU QUE le bris est dû à une soudure déjà existante qui a lâché en raison du poids. La gratte de 9 pieds doit être changée et une importante soudure doit être faite;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'achat d'un « SnowPusher » de chez Agrimax série 3500 au coût de 3 500 \$ plus taxes et frais de livraison;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la soudure du New Holland au coût de 2 500 \$ plus taxes;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville doit prendre cette dépense au poste des immobilisations du plan triennal en remplacement de l'excavatrice aspiratrice, car non prévu au budget.

« Adopté »

8264-02-21

Prendre acte de la démission de l'employé n° 13-0136 et autorisation d'afficher le poste

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu la démission de l'employé n° 13-0136;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville prenne acte de la démission de l'employé n° 13-0136 en date du 5 février 2021 et lui paye les banques de temps qui lui sont dus;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise l'affichage d'un poste de journalier opérateur de machinerie.

« Adopté »

8265-02-21

Autorisation de prêter gratuitement la salle La Marie-Anne au CISSSAT

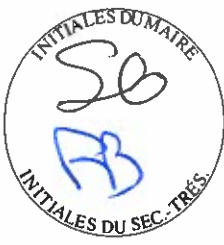
ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande du CISSSAT de leur prêter une salle gratuitement pour une période de neuf mois pour la vaccination;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise le prêt de la salle La Marie-Anne gratuitement pour la période de neuf mois de la mi-mars à la mi-décembre 2021;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande par contre 200 \$ / semaine pour le ménage (et non la désinfection) causé par l'occupation.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Deuxième période de questions (15 minutes)

Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-29 du 26 avril 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 26 janvier 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 9 février 2021.

8266-02-21

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

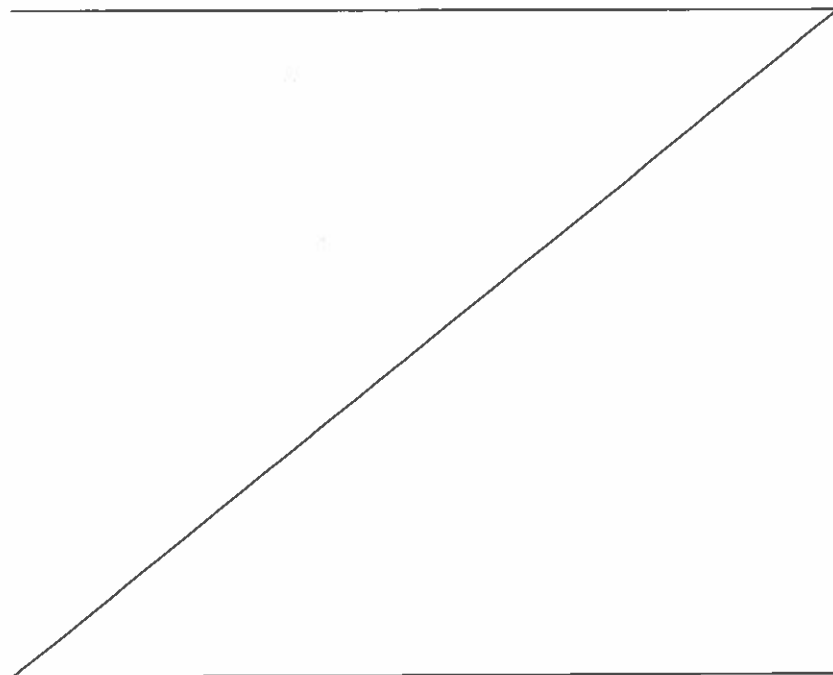
QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 45.

« Adopté »

Simon Gélinas
Maire

Francyne Bleau, g.m.a.
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »



Le 23 février 2021 / fa